

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 OCTOBRE 2022

Nombre de membres	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10

L'an Deux Mil Vingt-deux, le 25 Octobre à dix-huit heures cinq,
Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Gemme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr MARCQ Jean-Louis, Maire.

Présents : Jean-Louis Marcq, Ourdia Girouard, Philippe Vénuat, Emilie Bergeret,, Rey Guidet,Erwann Le Men, Amaury Vangroeningen, Jean-Jacques Brylewski, Sophie Rapaud

<u>Date de convocation du Conseil Municipal :</u> 17 Octobre 2022
--

*Absents représenté(e)s :
Absents : Fortin Jean-Loup
Secrétaire de séance : Jean-Jacques Brylewski*

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 Juin 2022

DOMAINES DE COMPÉTENCES

2- Délibération n° 2022/10/25-01 Base adresse local (groupe la poste)

Monsieur le Maire de Sainte-Gemme, Jean-Louis MARCQ, informe le Conseil Municipal, que nous avons fait appel à un prestataire (la poste) pour faire la numérotation des logements sur la commune. Cela à un coût. Un devis à était établi à 3684 €. Les plaques nouvelles seront fournies par la mairie.

Une deuxième proposition a été faite. Que la numérotation soit faite par le conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve le prestataire « La Poste »** à l'unanimité :

- Approuve :	10 voix
- Abstention :	00 voix
- Contre :	00 voix

3- Délibération n°2022/10/25-03 Dématérialisation ADS (SDEI)

Monsieur le maire informe le conseil municipal :

- D'approuver les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de ce téléservice définies dans le document figurant en annexe du présent rapport ;
- D'approuver la convention de mise à disposition de ce téléservice aux communes adhérentes et figurant en annexe du présent rapport ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » pour la saisine par voie électronique des actes d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** à l'unanimité :

- Approuve : 10 voix
- Abstention : 00 voix
- Contre : 00 voix

4- Délibération de la taxe d'aménagement

REPORTÉE

5- Délibération n°2022/10/25-05 Correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire de Sainte-Gemme, Jean-Louis MARCQ, informe le Conseil Municipal, que le Préfet de l'Indre nous demande de nommer un conseiller correspondant incendie et secours avant le 01 Novembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve Mr VÉNUAT Philippe** à l'unanimité :

- Approuve : 10 voix
- Abstention : 00 voix
- Refuse : 00 voix

FINANCES LOCALES

6- Délibération n°2022/10/25-02 Décision modificative Budget assainissement

Monsieur le Maire de Sainte-Gemme, Jean-Louis MARCQ, informe le Conseil Municipal, que lors du budget, le compte du prêt n'a pas été suffisamment approvisionné. Une décision de réapprovisionner

➤ Budget assainissement : section d'investissement dépenses :

- 16 Emprunts et dettes assimilées
1641-00001 Emprunts en euros : + 5 000 €
- 20 Immobilisations incorporelles (hors opérations)
208-00002 Autres immobilisations incorporelles : - 5 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** :

- Approuve : 10 voix
- Abstention : 00 voix
- Refuse : 00 voix

7- Délibération n°2022/10/25-05 Acquisition d'un bien immobilier

Monsieur le Maire de Sainte-Gemme, Jean-Louis MARCQ, informe le Conseil Municipal, que Mme Daric vend son bien immobilier. Au non de la mairie, le maire souhaiterait acheter le dernier commerce de la commune située au 8 place de l'église 36500 Sainte-Gemme.

La licence IV a été récupérée.

Des aides pourront être amenées pour conserver le dernier commerce de la commune.

Mr le maire informe que les loyers perçus iront directement à la communauté de commune.

Le projet d'un restaurant ou d'un logement reste encore en discussions.

Les travaux seront pris en charges par la communauté de commune

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** à l'unanimité :

- Approuve : 09 voix
- Abstention : 01 voix
- Refuse : 00 voix

8- Divers

Le secrétaire de séance,

Le maire,

